

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 12	<i>Pour</i> : 12	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mars 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>Absente</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	Ne participe pas au vote, s'est retiré de la salle de CM
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER : procuration à M. Pierre PEYRAZAT

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

2018-10 Vote du compte administratif du budget assainissement de l'année 2017

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance lors du vote de l'adoption du compte administratif du budget assainissement de l'année 2017, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-CA2017_ASSAINIS-BF
Regu le 11/04/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2017 du budget assainissement défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES.	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	180 301,34	308 458,98	-128 157,64
Fonctionnement	11 639,84	33 250,90	-21 611,06
Total	191 941,18	341 709,88	-149 768,70

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Affectation du résultat 2016 en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	174 188,14		-128 157,64	46 030,50
Fonctionnement	29 661,57	0,00	-21 611,06	8 050,51
Total	203 849,71	0,00	-149 768,70	54 081,01

Solde d'exécution d'investissement	46 030,50
Restes à réaliser : dépenses	0
Restes à réaliser : recettes	0
TOTAL Investissement	46 030,50
Affectation à l'investissement	0
Résultat de fonctionnement	8 050,51
Reste en report à nouveau	8 050,51

C/001
Report
Section investissement
recettes

C/1068
Affectation Section
d'investissement recettes

C/002
Report Section
Fonctionnement
recettes

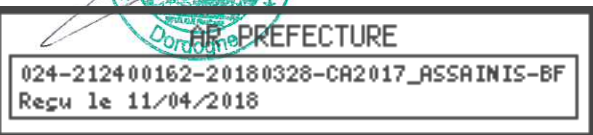
- constate pour la comptabilité du budget assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Réintègre ces résultats au budget principal M14 de la commune, ce budget annexe assainissement M49 ayant été clôturé au 31 décembre 2017
- Ces résultats sont repris et affectés aux comptes 001 (Investissement - Recettes) et 002 (Fonctionnement - Recettes) du budget principal de la commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 03 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 2 sur 2



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2017

33700 - ASST - AUGIGNAC

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	355 670,46	49 761,57	405 432,03
Titres de recette émis (b)	180 301,34	11 639,84	191 941,18
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	180 301,34	11 639,84	191 941,18
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	355 670,46	49 761,57	405 432,03
Mandats émis (f)	308 458,98	33 250,90	341 709,88
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	308 458,98	33 250,90	341 709,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	128 157,64	21 611,06	149 768,70
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-CA2017_ASSAINIS-B
Regu le 11/04/2018

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

33700 - ASST - AUGIGNAC

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	174 188,14	0,00	-128 157,64	0,00	46 030,50
Fonctionnement	29 661,57	0,00	-21 611,06	0,00	8 050,51
TOTAL I	203 849,71	0,00	-149 768,70	0,00	54 081,01
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	203 849,71	0,00	-149 768,70	0,00	54 081,01

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-CA2017_ASSAINIS-BN
Regu le 11/04/2018

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 12
 Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES : Pour 12
 Contre -
 Abstentions -

Date de convocation : 12/03/2018

Présenté par M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

A AUGIGNAC, le 28/03/2018
 M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
 A AUGIGNAC, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par M. Pierre PEYRAZAT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2018 et de la publication le 11/04/2018

A AUGIGNAC, le 11/04/2018
 M. Pierre PEYRAZAT
 Maire

